



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des patrimoines et de l'architecture**  
Service du patrimoine  
Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux  
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial

La ministre de la Culture

à

Monsieur le préfet de Corse  
Direction régionale des affaires culturelles

Paris, le 14 mars 2024

Réf. : MC/2024/D/8768

**OBJET :** Avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 7 mars 2024 :  
projet de classement au titre des sites patrimoniaux remarquable d'une partie du  
territoire de la commune de Pigna (2b)

**PJ :** Projet de périmètre

Lors de sa séance du 7 mars 2024, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a émis un **avis favorable** à l'unanimité au projet de classement du site patrimonial remarquable de Pigna (Haute-Corse), dont le périmètre est annexé à ce courrier.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L.631-2 et R.631-2 du code du patrimoine.

Conformément au 4° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

La sous-directrice des monuments historiques et  
des sites patrimoniaux

Isabelle CHAVE

Proposition de périmètre :

